

RN10 - Aménagement des carrefours dans la Vienne (86)

Maîtrise d'ouvrage

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Maîtrise d'ouvrage déléguée

DIR Atlantique (MiMO)

Maîtrise d'œuvre

DIR Atlantique (SIRA)

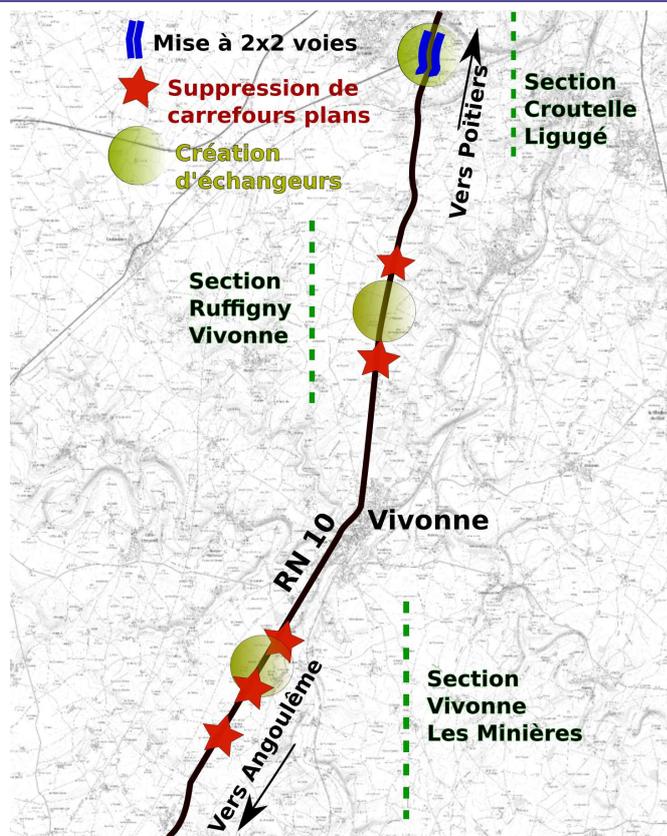
Trafic moyen journalier en 2019 :

33 600 véhicules/jour

dont **20,4 %** de poids lourds

Le projet

Le projet concerne l'amélioration de la sécurité et la mise aux normes environnementales de l'infrastructure sur trois secteurs de la RN10 situés entre Croutelle et Vivonne-Les Minières dans la Vienne (86). Seuls les travaux du secteur 1 (Croutelle-Ligugé) sont aujourd'hui financés.



Avancement administratif

Décision ministérielle	Déclaration d'Utilité Publique (DUP)	Autorisation environnementale
2013	Courant 2020	Courant 2020

Avancement technique du projet

Conception	Conception détaillée	Travaux	Mise en service
2018	2020 (Croutelle-Ligugé)	2020 (Croutelle-Ligugé)	2023 (Croutelle-Ligugé)

Fait
En cours
A venir



Point actu

Les dossiers de DUP/ Mise en compatibilité des documents d'urbanisme / Autorisation environnementale sont menés conjointement pour une enquête publique attendue courant 2020.

Les études de conception détaillées se poursuivent sur le secteur Croutelle-Ligugé.



Prise en compte de développement durable

La démarche « éviter réduire compenser » consiste à intégrer au plus tôt dans la conception des projets les enjeux environnementaux. La priorité des étapes est essentielle : les mesures d'évitement des impacts sont préférentiellement recherchées. À défaut, des mesures doivent permettre d'en diminuer l'intensité. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il convient d'envisager la compensation des impacts résiduels du projet.

Ainsi, à ce stade, le projet prévoit :

- l'évitement de la vallée sèche au droit du carrefour « les routiers » ;
- la création d'un dispositif d'assainissement pour collecter les eaux de chaussée et les traiter avant rejet dans le milieu naturel ;
- la création de passages en faveur de la petite faune ou la grande faune et créations de clôtures pour éviter les collisions;
- la protection acoustique des habitations exposées à des niveaux sonores supérieurs aux seuils admissibles ;
- la plantation de haies et l'intégration paysagère du projet routier ;
- la création de zones favorables aux reptiles et amphibiens dans les délaissés routiers.

Principales caractéristiques de l'opération

Pour le **secteur Croutelle – Ligugé** : 1 km de mise à 2x2 voies au niveau de Croutelle et reconfiguration totale de l'échangeur de Ligugé.

Pour le **secteur Ruffigny – Vivonne** : fermeture de trois carrefours plans avec création d'un échangeur complet au niveau de la RD95 et maintien de la sortie vers la zone d'activité dans le sens sud/nord.

Pour le **secteur Vivonne – Les Minières** : fermeture de trois carrefours plans et création d'un échangeur complet au sud du carrefour « les routiers / RD27 ».

Le maintien de la biodiversité ordinaire aux abords des routes permet l'accompagnement de cette trame grise par une trame verte.

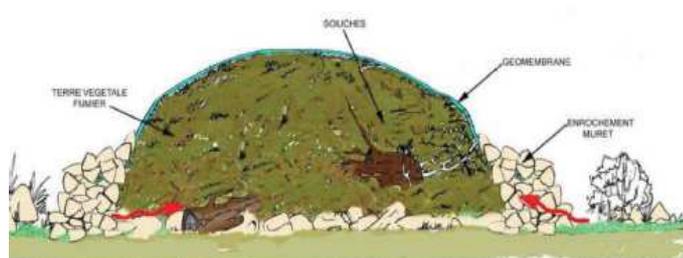
Sur la RN10, des dispositifs d'accueil des reptiles et amphibiens sont prévus. Ils consistent en la création d'hibernaculum /sites de pontes pour ces taxons.

Pour passer l'hiver dans des conditions favorables, mais aussi pour la ponte, l'herpétofaune (reptiles et amphibiens) a besoin de milieux adaptés.

Ces milieux doivent assurer une protection contre le froid en hiver mais également s'élever en température dès l'apparition du soleil. Pierres, bois et terreau offrent ces conditions (Cf schéma ci-dessous).

Ces dispositifs sont localisés avec précision. Proche des impacts, ils sont aussi suffisamment éloignés des voiries principales pour éviter que les populations présentes n'entrent dans l'emprise routière. Il s'agit de limiter les risques de collision.

Un écologue décide des lieux d'implantation les plus appropriés.



: Schéma type du dispositif mixte hibernaculum / sites de ponte à reptiles (Source : CEREMA DTer SO in CAVAILHES J. et al., 2015)

Financement de l'opération

Le coût de l'opération est estimé à **33,5 M€**.

16 M€ financés à 100 % par l'État sont inscrits au CPER 2015-2020. Ils doivent permettre de mener les travaux sur le premier secteur de Croutelle-Ligugé.



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE